

VISIO LABEL ENGAGE

Ligue Sud, 8 décembre 2022

Présents :

CD 04 : G.GIRARD

CD 05 : JM.BURLE et V.REYNIER

CD 06 : EXCUSE

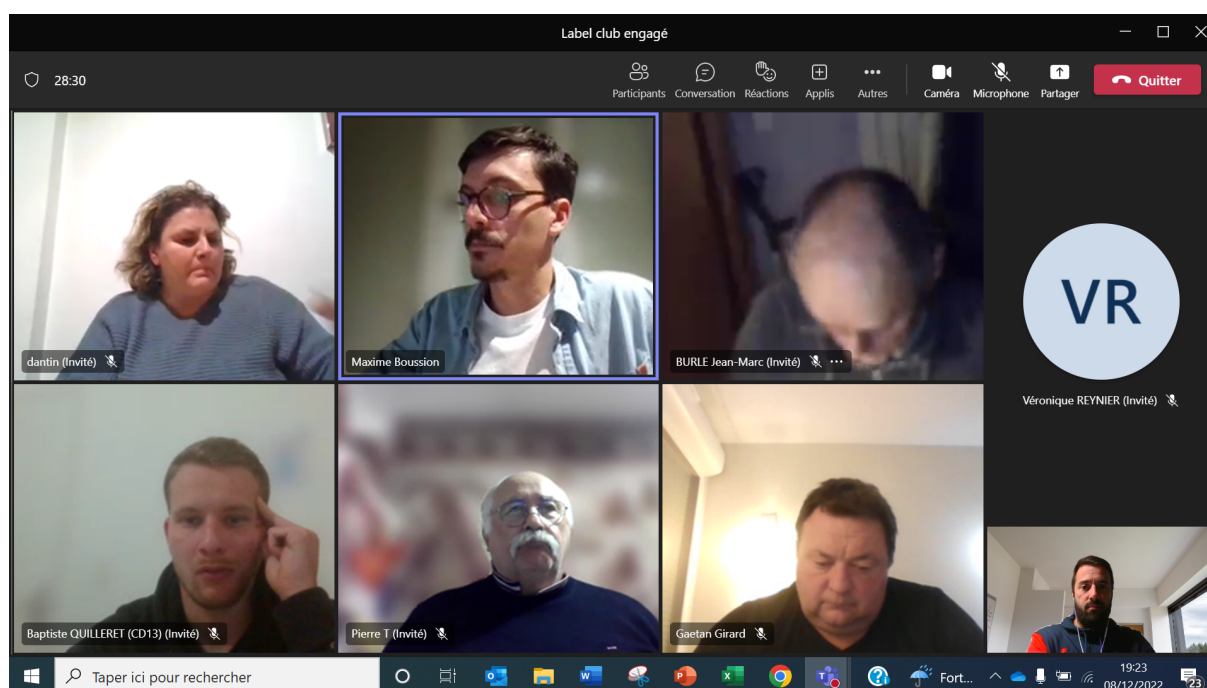
CD 13 : B.QUILLERET

CD 83 : EXCUSE

CD 84 : EXCUSE

FFR/Ligue : MP.DANTIN / P.TAINDJIS / P.LEROY

FFR : M.BOUISSON



Présentation du projet par Maxime

Documents FFR en support, seront donnés à tous

2è année du label – saison 2022-2023

ENJEUX idem saison dernière => pour le club, faire reconnaître une action (s) parmi 5 piliers

IDENTIFIER / ACCOMPAGNER / VALORISER

Conditions idem saison dernière :

- Club affilié FFR
- Projet associatif écrit et consultable (forme « au choix »)
- Action de valorisation de ses bénévoles

⇒ Chaque action doit être réalisée depuis 2ans !!!

Cette année, sont éligibles :

- Les clubs primoaccédant
- Les clubs non lauréats la saison dernière

Ne sont pas éligibles :

- Les clubs lauréats la saison dernière

Soit :

RC DIGNE
CO SISTERON
BRIANCON
ST LAURENT
GRASSE
NICE
MONACO
LERINS
RC CHATEAURENARD
MARTIGUES RC
MARTIGUES PB
SMUC
RF MIRAMAS
CARF
DRAGUIGNAN
BCI
CAVAILLON
VALLEE DU LUBERON

ACCOMPAGNEMENT ET ROLES DE CHACUN :

LE CLUB : remplit le doc Excel avec des actions réalisées et pérennes

LE CD : aide si nécessaire le club, et valide les actions

LA COMMISSION RSC LIGUE : aide les CD sur l'évaluation des dossiers en cours ; et fait le bilan et envoi à la FFR

LE CTC : accompagne le club lorsqu'il est sollicité

Il est très important de gérer la communication du label club engagé de la ligue vers ses clubs... proposition :

- Mail ligue => CD avec docs
- Relai CD => adresse ciblée clubs
- Réseaux com ligue
- Docs sur site Ligue

Proposition de point d'étape VISIO ligue-CD à la mi-janvier : jeudi 19/01/23 18h30

Demande CD à la FFR : être informé du retour de la FFR de la validation du label (noté par Maxime)